

Tableau de garanties « Assurance 2 roues »*

	FORMULE 1	FORMULE 2	FORMULE 3
Garanties de base	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité Civile • Protection des droits de l'assuré • Incendie, explosion, attentat • Tempête, grêle • Catastrophes naturelles et technologiques • Assistance 		
			<ul style="list-style-type: none"> • Vol
			<ul style="list-style-type: none"> • Bris de glaces • Dommages au véhicule (vandalisme, renversement du véhicule...)
Les plus qui font la différence	<ul style="list-style-type: none"> • Dommages corporels du conducteurs jusqu'à 45 000€ 		
		<ul style="list-style-type: none"> • Indemnisation en « valeur à neuf » équivalente au prix d'acquisition du véhicule pendant les 6 mois qui suivent sa date de mise en circulation. • Indemnisation valable pour une perte totale du véhicule assuré. • Valeur minimum garantie : 382€(>80 cm3) et 763€(>450 cm3) • Garantie de la perte ou du vol des clés du véhicule assuré. 	
			<ul style="list-style-type: none"> • Garantie du renversement du véhicule
Assistance	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance 0 km en cas d'accident ou maladie. • Assistance >50 km en cas de panne 		
Garanties en option	Dommages corporels du conducteur jusqu'à 150 000€ ou 300 000€		
			<ul style="list-style-type: none"> • Garantie des accessoires et équipements du motard : 500€ ou 1500€⁽¹⁾
Franchises	<ul style="list-style-type: none"> • De 230€ à 450€ selon cylindrée et valeur du véhicule 		

*Se référer aux Conditions Générales et Particulières en vigueur.

(1) Selon option choisie.